



## Alice avantages et précisions en la matière

-----  
Par Visiteur

Depuis le 14/02/2011 je recois un courrier chaque semaine me précisant que je suis gagnante d un chèque dee 10 000 euros.

j ai répondu à chaque fois dans les délais et j ai aussi commandé des produits. depuis les chèques sont débités mais je n ai ni livraison ni réception du lot gagant. que dois je faire. ils ne rappellent jamais leurs clients.

merci de m aider .  
je suis malade et vulnérable. j ai besoin d aide.

-----  
Par Visiteur

Bonjour,

depuis le 14/02/2011 je recois un courrier chaque semaine me précisant que je suis gagnante d un chèque dee 10 000 euros.

j ai répondu à chaque fois dans les délais et j ai aussi commandé des produits. depuis les chèques sont débités mais je n ai ni livraison ni réception du lot gagant. que dois je faire. ils ne rappellent jamais leurs clients.

merci de m aider .

Les pratiques d'Alice avantages sont aujourd'hui bien connues pour être une arnaque. Les clients ne reçoivent bien évidemment jamais leur chèque.

Néanmoins, dès lors que la lettre est nominative, et qu'elle présente le gain comme n'étant pas conditionné par l'existence d'un aléa, alors la Cour de cassation a pu considérer qu'il s'agissait d'un quasi-contrat, et que dès lors Alice avantages est dans l'obligation d'exécuter ce à quoi elle s'était engagée.

Je vous invite à prendre un avocat pour tenter les démarches nécessaires si tel est votre souhait.

Très cordialement.

-----  
Par Visiteur

Mais ils gagnent tout leur procès !!!!!!!!!!!!!

-----  
Par Visiteur

Chère madame,

mais ils gagnent tout leur procès !

Ceci n'est pas exact mais il est vrai qu'il existe toujours un aléa.

Très cordialement.